

Distr.
LIMITEE

E/ECE(48)/L.16
22 avril 1993

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Quarante-huitième session
Point 3 de l'ordre du jour

PROJET DE DECISION RELATIF AUX ACTIVITES DE LA COMMISSION
VISANT A AIDER LES PAYS DE LA REGION EN TRANSITION
VERS UNE ECONOMIE DE MARCHE ET LEUR INTEGRATION
A L'ECONOMIE EUROPEENNE ET MONDIALE

La Commission économique pour l'Europe,

Rappelant la résolution 47/187 de l'Assemblée générale sur l'intégration des économies en transition à l'économie mondiale et la résolution 1 de la CEE (1992-S) et confirmant l'importance d'une mise en oeuvre rapide et efficace des activités de la CEE destinées à aider les pays en transition et la nécessité d'explorer les moyens permettant de dégager et d'obtenir des ressources adéquates pour ce programme,

Réaffirmant le rôle utile que joue la CEE en aidant les pays en transition, surtout dans le cadre du programme d'ateliers, et notant les progrès accomplis et l'expérience acquise dans l'exécution des dispositions de ses décisions O (45), D (45), B (46) et D (47),

Ayant examiné le rapport du Secrétaire exécutif (E/ECE/1272) sur les activités des organes subsidiaires et du secrétariat, en particulier le programme d'ateliers et d'autres formes d'assistance aux pays en transition, ainsi que les mesures de suivi prises en application de sa décision D (47),

Consciente des difficultés croissantes auxquelles les pays en transition doivent faire face pour financer l'organisation des ateliers, colloques et autres activités informelles semblables et la participation de leurs experts à

page 2

ces derniers et aussi de la nécessité de veiller à ce que tous les Etats membres de la CEE, et surtout les nouveaux Etats membres, puissent participer pleinement et efficacement à ses travaux,

Prenant en considération le fait que les ressources disponibles à ces fins dans le budget ordinaire de la Commission sont limitées et l'utilité à cet égard des réunions informelles ordinaires organisées par le secrétariat sur l'utilisation des ressources,

Préoccupée par le niveau de développement économique dans les pays en transition et consciente de la nécessité de renforcer la coopération dans la région de la CEE en vue d'assurer un développement économique dynamique dans la région de la CEE, en particulier dans les pays en transition,

Notant les contributions déjà faites et qui se poursuivent sous les auspices du G-24, de la Communauté européenne et diverses organisations internationales pour aider les pays en transition,

Rappelant la résolution 47/171 de l'Assemblée générale sur la privatisation dans le contexte de la restructuration économique, de la croissance économique et du développement durable,

1. Prend note de la création du Fonds d'affectation spéciale CEE/ONU pour l'assistance aux pays en transition en vue d'apporter un soutien approprié aux activités de la Commission et de ses organes subsidiaires pour aider les pays en transition vers une économie de marché;

2. Invite les gouvernements des pays membres, la Communauté européenne, les institutions internationales compétentes et les donateurs privés à examiner notamment la possibilité de fournir des contributions au Fonds d'affectation spéciale CEE/ONU, à financer des ateliers, colloques et autres activités informelles semblables organisés sous les auspices de la CEE sur les problèmes de transition;

3. Invite ses principaux organes subsidiaires et le Secrétaire exécutif à coordonner leurs activités destinées à fournir des conseils d'experts et aider les pays en transition avec la Commission des communautés européennes et des organisations compétentes, notamment l'OCDE, la BERD, le PNUD, la CNUCED et la Banque mondiale en vue d'éviter des efforts en double;

4. Souligne qu'il importe de poursuivre les efforts tenant compte de la situation politique et économique actuelle, entrepris par tous les pays industrialisés pour améliorer l'accès des produits, y compris des produits

transformés, provenant en particulier des pays en transition, aux marchés internationaux, conformément aux accords bilatéraux et multilatéraux, et de faciliter les investissements privés qui renforcent le potentiel économique des pays en transition et consolident la réforme structurelle;

5. Invite également le Secrétaire exécutif, à la lumière de l'examen de son rapport initial (E/ECE/1272) et en coopération avec les organisateurs et autres participants, à continuer de rendre compte aux réunions informelles spéciales de la Commission en vue d'élaborer une évaluation approfondie et des recommandations précises concernant l'organisation et les méthodes des futurs ateliers, qui seront présentées au plus tard pour la prochaine session annuelle de la Commission;

6. Invite également le Secrétaire exécutif, à la lumière des résolutions 47/171 et 47/187 de l'Assemblée générale sur l'intégration des économies en transition à l'économie mondiale et la privatisation dans le contexte de la croissance économique et du développement durable, à soumettre à l'attention du Secrétaire général les travaux y relatifs en cours dans le cadre de la CEE en tant que contribution à ses rapports à la quarante-huitième session de l'Assemblée générale concernant le rôle du système des Nations Unies lorsqu'il traite des problèmes auxquels sont confrontés les pays en transition, y compris les difficultés rencontrées dans leur intégration à l'économie mondiale, ainsi que les recommandations d'actions à entreprendre par le système des Nations Unies pour appuyer la privatisation dans le contexte de la croissance économique et du développement durable;

7. Prie le Secrétaire exécutif de présenter les propositions sur la diversification des formes et méthodes des activités de la CEE destinées à aider les pays en transition en tenant compte des débats sur les rapports susmentionnés à la quarante-huitième session de l'Assemblée générale;

8. Prie également le Secrétaire exécutif de rendre compte à la Commission, à sa quarante-neuvième session, sur l'application de la présente décision.
